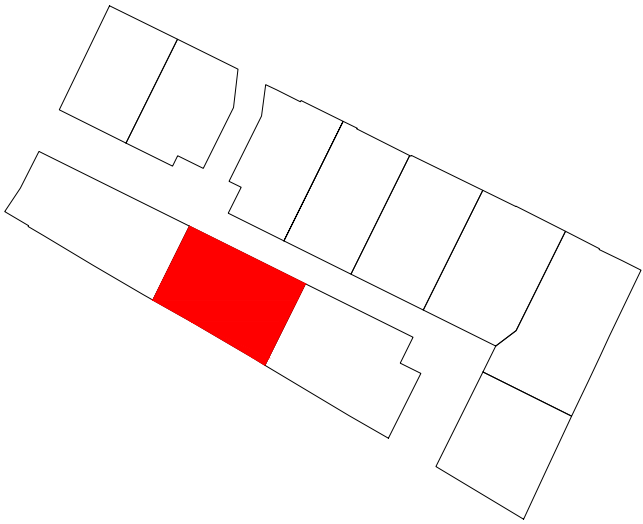


PLAN DE VENTE

10

S= 334m²
Référence cadastrale Après division :
AW n° 232

Plan de repérage
Sans échelle



LEGENDE

Légende :

IMPLANTATION BATIE (complément aux règles du PLU)

- Alignement obligatoire
- Sens de faitage obligatoire

ACCES AUX PARCELLES

- Implantation obligatoire des places de stationnement non closes 5x5m (entrée Charretière à la charge des acquéreurs)
- Polygone d'implantation carport/garage

TRAITEMENT DES LIMITES / PAYSAGER

- Dispositif de traitement des limites de type 1
- Dispositif de traitement des limites de type 2
- Dispositif de traitement des limites de type 3
- Jardin planté non clos largeur 1m minimum

TRAITEMENT ARCHITECTURAL SPECIFIQUE

- La façade devra présenter des ouvertures donnant sur l'espace public

Se référer au règlement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.

AEP

- Branchement Ø19/25
- Citerneau individuel

EAUX USEES

- Canalisation eau usée principal
- Canalisation eau usée branchement individuel Ø160
- Regard EU Ø1000
- Regard de branchement

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

- Candélabre

RÉSEAUX MT/BT

- Branchement 4x35²
- Coffret Cibe
- Coffret Cibe grand volume

RÉSEAU FT

- Branchement (2042/45)
- Chambre de tirage L2T
- Regard 30X30

ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

- Drain
- Noue
- Grille
- Regard de branchement pluvial

- Limite de constructibilité
- Puits comblé par l'aménageur
- Niveaux du terrain d'origine avant remblais
- Borne nouvelle

Les côtes de niveaux, la position des réseaux et des branchement sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux
Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique.
Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après bornage des lots
Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction (fondation).

Nota : le 18/06/2025 : Permis d'aménager modificatif en cours d'instruction conformément au plan PA10.2 règlement graphique de ATELIER-LD de Avril 2025 annexé

18.41 Côtes voirie

18.92 Côtes niveaux du terrain naturel avant travaux
18.46 Côtes niveaux du fond de fouille suite aux travaux de terrassement avant remblaiement

NB: Les terrains sont remblayés et livrés à une côte de -0.30m du niveaux du terrain naturel et un stock de terre végétale est disponible sur chaque lot pour régalage sur les jardins après construction pour ces 0.30m restant.